PREFECTURE DE L'AUDE

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

ANNEXE n° 2 à l'Arrêté préfectoral n° 2005-11-0359
Application de l'article 6

DEMANDE D'AUTORISATION D'INCINERER DES VEGETAUX SUR PIED
A L'INTERIEUR OU A MOINS DE 200 METRES D'ESPACES NATURELS COMBUSTIBLES

Je soussigné,
NOM : ----------

Prénom : ----------

Adresse :----------

☎----------

Qualité : (1) Propriétaire
Ayant droit en tant que ----------

demande l'autorisation d'incinérer des végétaux sur pied

sur les parcelles - repérées sur les **plans ci-joints** (extrait de plan cadastral et plan de situation au 1/25 000ème)

- et désignées ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Surface

pendant la période du 16 octobre au 14 mai
Je souhaite réaliser ce travail entre le-- ---------- et le ---------- (2)

Je pratiquerai cette incinération sous mon entière responsabilité.
Je m'engage à respecter les prescriptions suivantes imposées par l'arrêté préfectoral, ainsi que celles qui figureront sur l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée :

1) prévenir le **Centre de Traitement de l'Appel** (C.T.A.) (n° d'appel 18 ou 112) la veille ou le matin précédant l'opération, en indiquant mon nom, l'emplacement précis de l'incinération et le numéro de téléphone mobile dont j'userai sur le chantier.
2) la surface maximum de chaque enceinte est de 20 ha.
3) le périmètre doit être nettoyé de toute végétation sur une largeur de 5 mètres.
4) le vent ne doit pas être supérieur à 30 km/h.
5) se doter de tout moyen nécessaire à l'extinction définitive du chantier, notamment une réserve d'eau de volume adéquat.
6) ne pas allumer plusieurs enceintes en même temps.
7) 2 personnes au minimum seront présentes pendant toute la durée du chantier, et jusqu'à extinction définitive.
8) prévenir le C.T.A du SDIS (n° d'appel 18 ou 112) de la fin de l'extinction et de la fin de la surveillance.

Signature du demandeur

Le Maire,
(date, signature, cachet)

A M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Transmis avec avis (1)- favorable
- défavorable

le

Cette demande doit être accompagnée des plans précisés ci-dessus
Elle doit être adressée à la Mairie qui la complète et la transmet à la DDAF – 3, rue Trivalle–11890–CARCASSONNE Cédex 9-

(1) Rayer la mention inutile
(2) 1 mois maximum